

COMMUNE DE OMPS

Séance du 14 novembre 2023

Membres en exercice : 9	Date de la convocation: 07/11/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le quatorze novembre, 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LOISON</i>
Présents : 6	
Votants : 9	Présents : Samuel SARRAILLE, Nicolas GUILLON, André LACAZE, Jean-Luc LOISON, Jean-Claude MOREL, Aline BERTI
Pour : 9	Représentés : Cédric CARNUS par André LACAZE, Franck GIRARD par Jean-Luc LOISON, Nathalie LAVERGNE par Samuel SARRAILLE
Contre : 0	
Abstentions : 0	Excusés : Absents : Secrétaire de séance : Nicolas GUILLON

Objet: DETR/DSIL 2024 CREATION DE TROIS CHAMBRES D'HÔTELS -

Jean-Luc LOISON, Maire d'OMPS, invite le Conseil Municipal à solliciter une subvention de 40% du montant des travaux HT au titre de la DETR 2024 et 40% au titre de la DSIL 2024.

Jean-Claude MOREL, premier adjoint présente les coûts prévisionnels des travaux, à savoir :

"Création de trois chambres d'hôtels" : 242 510,77 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de déposer dans le cadre de la DETR/DSIL 2024 un projet de "Création de trois chambres d'hôtels"

Etablit le plan de financement suivant :

Subvention DETR 2024 : 40% : 97 004,31 € HT

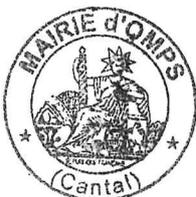
Subvention DSIL 2024 : 40% : 97 004,31 € HT

Autofinancement : 48 502,15 € HT

Total : 242 510,77 € HT

Sollicite en outre une subvention sur les crédits de la DETR 2024 au taux de 40% et de la DSIL au taux de 40% pour permettre l'exécution des travaux et l'amortissement des dépenses engagées ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.



Préfecture d'Aurillac
Date de réception de l'AR: 27/11/2023
015-211501440 20231114 DE 2023 39 DE